



" Au plus près des clubs Vosgiens "

## DISTRICT DES VOSGES DE FOOTBALL

### Assemblée Générale Extraordinaire

**Vendredi 5 décembre 2025  
Epinal, Centre des Congrès**

Conformément à l'article 12.5.1 des statuts du District des Vosges de Football, le président du District, M. Bruno HERBST, a convoqué une assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur l'autorisation de vente du bâtiment du District situé 31 ter avenue des Templiers à Epinal pour transmission au Comité Exécutif de la Fédération Française de Football.

#### Clubs présents ou représentés

US ARCHES-ARCHETTES-RAON aux Bois – ES AVIÈRE DARNIEULLES – AS AYDOILLES – FC BAZOILLES sur Meuse - SM BRUYÈRES – FC BULGNÉVILLE-CONTREXÉVILLE-VITTEL – CS CHARMES – JS CHÂTENOIS – RC CORCIEUX - ASL COUSSEY – AS DARNEY-VAL DE SAONE – FC DOGNEVILLE – FC DOMMARTIN LÈS REMIREMONT – ASC DOMPAIRE – FC ÉLOYES – AS ESSEGNEY – SM ETIVAL – AS GÉRARDMER – AS GIRANCOURT-DOMMARTIN aux Bois - CHAUMOUZEY- AS GIRONCOURT – ES GOLBEY – FC GRANGES SUR VOLOGNE – FC HADOL-DOUNOUX-URIMÉNIL – FC HAUTE MOSELOTTE - AS LA CHAPELLE aux Bois – US LAMARCHE – FC LE THOLY – FC MARTIGNY - FFV MÉRIDIONALES – US MIRECOURT/HYMONT – AS MOYENMOUTIER/PETITERAON \_ AS NOMEXY/VINCEY/MORIVILLE – AS PLOMBIÈRES – SR POUXEUX/JARMÉNIL – AS RAMONCHAMP – US RAON L'ÉTAPE - US ST AMÉ-ULIENRUPT- FC ST LÉONARD – FC ST MAURICE FRESSE – ES ST MICHEL - AS ST NABORD – RC SAULXURES LÈS BULGNÉVILLE – ASF SAULXURES SUR MOSELOTTE-THIÉFOSSE – FC SAULCY- ES THAON LES VOSGES – AS VAGNEY- AS VALLÉE DE LA MOSELLE - FC XERTIGNY/AMEREY

#### Observation de l'article 12.5.3 Quorum

La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale (soit 26 clubs) représentant le tiers au moins de la totalité des voix (soit 136 voix), est nécessaire pour la validité des délibérations.

*Ce vendredi 5 décembre 2025 48 clubs sur 77 sont présents ou représentés, soit 62,33 %. Ces clubs représentent 283 voix sur les 408 possibles, soit 69,36 %: le quorum est atteint. L'assemblée peut ainsi délibérer valablement.*

#### Lecture de la résolution:

« L'Assemblée Générale Extraordinaire du district des Vosges de Football autorise, dans le cadre de la construction de la Maison départementale du Football, la vente du bien immobilier sis 31 ter avenue des templiers à Epinal, cadastré Section AL ,n°511, appartenant au District, pour un montant de 300 000€ net vendeur, et donne pouvoir au Président pour signer tous actes et notamment l'avant-contrat et l'acte de vente, ainsi que pour accomplir toutes les démarches nécessaires à ladite aliénation. La libération des locaux interviendra idéalement fin janvier 2026. La présente délibération prend acte de l'approbation par le Comité Exécutif de la fédération Française de Football du processus de construction et de cession du siège actuel, telle qu'actée dans le procès-verbal du 17 avril 2025, satisfaisant ainsi aux dispositions de l'article 12.4 des statuts du District.

Soumise au vote, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général du district  
Christian NICHINI

Le Président du district  
Bruno HERBST

DISTRICT DES VOSGES DE FOOTBALL  
31 ter, avenue des Templiers - BP 235  
88098 EPINAL Cédex  
Tél: 03 29 82 43 06  
Fax: 03 29 29 10 45  
E-mail: secreriat@vosges.fff.fr  
B. 1728361